



- Légende**
- Limite de zone ou secteur
 - Espace boisé classé à conserver ou à créer
 - Emplacement réservé
 - Plantation à réaliser
 - Espace paysager à aménager
 - Marge de recul
 - Zone de bruit, arrêté préfectoral portant classement sonore des infrastructures terrestres en date du 17 avril 2001 (100m)
 - Voie à desserte limitée
 - Chemin de grande randonnée pédestre
 - Cheminement piéton d'intention
 - Voie routière d'intention
 - Continuité de voirie à assurer (localisation de principe)
 - Espace public à conserver (localisation fixe)
 - Espace public majeur à créer (localisation de principe)

PLU
COMMUNE DE SORIGNY (37)



PIÈCE N° 2A.1 DU PLU

RÈGLEMENT
DOCUMENT GRAPHIQUE

ÉCHELLE:
1:2 000
SOURCE:
DG - Casabe
Droits réservés - 2013
Urbanisme
9, rue du Picard
37160 BOURGNEUIL
Tel: 02 47 95 57 06
Fax: 02 47 95 57 16
Mail: contact@urban-ism.fr

3

Vo pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du approbation la révision allégée n°1 du PLU.
Le Maire,
Aim ESRUAULT